

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3339**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Productions végétales option expérimentation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université du Havre Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université du Havre, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université du Havre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels exercent en bureaux, en laboratoires ou directement sur des parcelles d'exploitation réservées aux tests expérimentaux. Le travail s'effectue généralement en équipe. L'expérimentateur se déplace souvent soit pour des réunions ou pour colloques, soit sur le terrain. Entre le technicien de production et l'ingénieur d'expérimentation, autonome et polyvalent, il est amené à comparer différentes variétés végétales. Il met en œuvre, applique et exploite les protocoles d'essai ou d'enquête sur différentes variétés végétales afin de répondre aux objectifs de production et d'améliorer la productivité. Dans ce but, il teste l'efficacité de produits sur la croissance ou la floraison d'un végétal (régulateur, antifloraison, conservateur...) et l'efficacité de produits phytosanitaires sur des parasites (animaux, végétaux...). Il expérimente également des nouvelles techniques culturales afin d'améliorer la maîtrise de la production (maintien, floraison, rendement, diversification d'usage, qualité).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel est amené à travailler dans des organismes de recherche publics, des instituts techniques membres de l'Association des Centres Techniques Agricoles, des Chambres d'agriculture ou des entreprises privées - firmes ou producteurs

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Chargé d'expérimentation

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Approfondissement des connaissances : la plante dans son environnement :

Physiologie végétale, biologie cellulaire et biochimie, atelier de formation (méthodes biochimiques d'étude des macromolécules, initiation à la biologie moléculaire), biologie végétale, botanique, écologie générale

- Apprentissage de la mise en œuvre des connaissances : l'unité professionnelle :

Les dispositifs expérimentaux, biotechnologie végétale, génie génétique, la protection phytosanitaire, écologie appliquée

- Connaissance générale : l'entreprise dans son environnement :

Economie, droit, statistiques appliquées, informatique, anglais, communication

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lehavre.fr/sommaire.php>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :